

SUTTAAAS

Syndicat Unique des Travailleurs du Transport Aérien
et des Activités Annexes du Sénégal



DECLARATION

Chers Camarades,

Le Conseil Syndical du Syndicat Unique des Travailleurs des Transports Aériens et Activités Annexes du Sénégal (SUTTAAAS), qui regroupe tous les délégués du personnel et syndicaux des compagnies aériennes, des sociétés d'assistance au sol (AHS & SHS), d'armement (SENCA), de restauration aérienne (SERVAIR), des boutiques Duty-Free, de sûreté et du contrôle documentaire, et des salons s'est réuni le vendredi 21 juillet 2017, à la permanence de Yoff – route de l'aéroport, sous la présidence de son Secrétaire Général, le camarade Alassane Ndoye.

L'ordre du jour du Conseil a porté essentiellement sur le transfert prochain des activités aéroportuaires à l'aéroport international Blaise Diagne de DIASS (AIBD) et la création d'une nouvelle société d'assistance détenant l'exclusivité totale, pour une durée de 5 ans, de toutes les activités d'assistance au sol à AIBD.

Sur la base du rapport détaillé fourni par son Secrétaire Général, le camarade Alassane Ndoye, le Conseil Syndical :

- Marque son accord pour la création d'une société d'assistance au sol qui préserverait tous les emplois, les acquis individuels et collectifs des travailleurs, les intérêts du secteur et de l'économie sénégalaise fortement dégradés par une concurrence tarifaire (Dumping entre AHS & SHS), en dépit des batailles engagées par le SUTTAAAS pour mettre fin à ces pratiques néfastes ; batailles qui ont abouti en 2007 à la mise en place d'un arrêté ministériel portant sur l'instauration de tarifs planchers pour toutes les prestations de handling. Pour rappel, après la disparition d'Air Afrique, le SUTTAAAS,

en pleine période de restructuration avait opté pour la création d'une seule société d'assistance au sol après la prolongation de 3 ans des activités du Comité de Gestion des activités d'assistance (ce qui aurait permis le paiement intégral des indemnités de licenciement de tous les agents d'Air Afrique –Sénégal et de nos compatriotes mutés dans d'autres pays. Malheureusement face à l'opposition des travailleurs du Comité de Gestion et face à de puissants lobbies politico-financiers, le syndicat a finalement accepté la création des 2 sociétés pour maintenir tous les emplois et les garanties individuelles et collectives des travailleurs (salaires, primes et indemnités...).

- Exprime sa totale et ferme opposition au schéma de structuration du capital de la nouvelle société d'assistance au sol. Le SUTTAAAS qui s'est toujours exprimé et battu pour la promotion et le renforcement de l'entrepreneuriat national demande le retrait pur et simple de la société turque Suma Limak, déjà actionnaire de AIBD. Le Conseil Syndical s'est interrogé sur les raisons qui peuvent pousser nos plus hautes autorités à accorder autant de faveurs à une société, très peu connue au niveau aéronautique sur le plan international et qui a très faiblement participé au financement des travaux d'AIBD (majoritairement supporté par les ressources financières provenant de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires – RDIA). Le Conseil Syndical demande la redistribution aux travailleurs et opérateurs nationaux des parts réservées à la société turque.

SUTTAAAS

Syndicat Unique des Travailleurs du Transport Aérien
et des Activités Annexes du Sénégal



- Salue la mise en place des commissions techniques décidée par Mme Le Ministre Du Tourisme et des Transports Aériens du Sénégal pour débattre de toutes les préoccupations économiques et sociales des acteurs aéroportuaires relatives au transfert à AIBD et à la mise en place de la nouvelle société d'assistance au sol.
- Exhorte l'état à veiller durant la période de transition à ce que les agents puissent se soigner ainsi que leurs familles et à bénéficier normalement de leurs avances tabaski et scolarité et des salaires.
- Engage le Secrétaire Général du SUTTAAAS à tout mettre en œuvre pour :
 1. Le recensement exhaustif et objectif (critères) de tous les emplois des sociétés aéroportuaires concernées par le transfert à DIASS.
 2. Le maintien de tous les emplois actuels et la régularisation des intérimaires ayant plus de 2 ans de service continu, conformément aux dispositions pertinentes du décret de 2009 relatif au travail temporaire au Sénégal.
 3. Le maintien de toutes les garanties individuelles et collectives et l'achèvement rapide des négociations sur le projet de nouvelle convention collective du secteur des transports aériens avant le transfert à DIASS.
 4. Le paiement de redevances de concession par toutes les nouvelles sociétés qui bénéficieront de licences sur AIBD. Il est urgent de résoudre les contentieux sociaux du secteur qui durent de plus de 15 ans dont le règlement des indemnités de licenciement des ex-travailleurs d'Air Afrique, d'Air Sénégal International et de Sénégal Airlines, de ABS et le financement d'un plan de départs volontaires liés au transfert à DIASS

(surtout pour les travailleurs proches du départ à la retraite).

5. La situation des sociétés de contrôle documentaire, des free shop et salons est très préoccupante dans le cadre du transfert et la société SAL SA ne rassure pas pour un transfert pour tous
6. Pour faire aboutir toutes les revendications listées ci-dessus, le Conseil Syndical engage le Secrétaire Général, en étroite collaboration avec les délégués du personnel et syndicaux à :

- Organiser une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation dans toutes les entités sous contrôle syndical du SUTTAAAS,
- Envisager l'organisation d'une conférence de presse pour informer l'opinion publique nationale et internationale,
- Solliciter le soutien et la solidarité de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) et la Fédération Internationale Des Ouvriers du Transport (ITF),
- Elaborer un plan d'actions syndicales avec une présence permanente dans toutes les commissions mises en place pour un transfert pour tous
- Projette une bonne connectivité avec nos camarades de l'intersyndicale de l'aéroport pour les intérêts du Sénégal

Dans ces moments cruciaux, le Conseil Syndical invite les délégués du personnel, les délégués syndicaux et les travailleurs à la mobilisation et à l'unité totale derrière leur syndicat, le SUTTAAAS.

⇒ *Pour un Transfert pour Tous*

Fait à Dakar, le 22 Juillet 2017

UNIS NOUS VAINCRONS

Le Secrétaire Général

Alassane NDOYE